

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME ET LE REMPLACEMENT DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS est, par la présente, donné par la greffière, ce qui suit :

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, tenue le 8 avril 2025, les projets de règlement suivants ont été adoptés :

- Projet de règlement 980-25 - Plan d'urbanisme abrogeant et remplaçant le Règlement 454-04 ;
- Premier projet de règlement 981-25 - Règlement de zonage abrogeant et remplaçant le Règlement 455-04 ;
- Projet de règlement 982-25 - Règlement de lotissement abrogeant et remplaçant le Règlement 456-04 ;
- Projet de règlement 983-25 - Règlement de construction abrogeant et remplaçant le Règlement 457-04 ;
- Projet de règlement 984-25 - Règlement sur l'émission des permis et des certificats en urbanisme abrogeant et remplaçant le Règlement 898-21 ;
- Projet de règlement 985-25 - Règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) abrogeant et remplaçant le Règlement 840-18 ;
- Projet de règlement 986-25 - Règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) RCI abrogeant et remplaçant le Règlement 614-11 ;
- Projet de règlement 986-25 - Règlement relatif aux Plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 1^{er} mai 2025 à 20h au 175, rue Kildare, Sainte-Brigitte-de-Laval. L'objet de l'assemblée est de présenter ces projets de règlements et de consulter la population. Ainsi, les différents projets de règlements cités plus haut visent à remplacer les règlements d'urbanisme pour les mettre à jour et répondre aux nouvelles orientations du plan d'urbanisme révisé et du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier.

Le Plan d'urbanisme est un document de planification encadrant l'aménagement et le développement du territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. Ce document présente un portrait actuel de la communauté, la vision d'aménagement et de développement selon un horizon de 10 à 15 ans, les orientations et les objectifs qui en découlent, les affectations du sol ainsi qu'un plan d'action en vue de mettre en œuvre le plan d'urbanisme. Les quatre grandes thématiques qui constituent le nouveau Plan d'urbanisme sont : le milieu de vie, le développement économique, les milieux naturels et l'environnement ainsi que la mobilité et le transport.

QU'au cours de cette assemblée, un des membres du conseil municipal ainsi que des membres du personnel administratif expliqueront les projets de règlements et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les dispositions du projet de règlement 981-25 - Règlement de zonage sont susceptibles d'approbation référendaire. Un résumé du projet de règlement révisant le plan d'urbanisme est disponible en ligne sur le site internet de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. Les projets de règlement contiennent des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire.

AVIS est aussi donné que les projets de règlements sont disponibles sur le site Web de la Ville (www.sbd.net) et sur demande auprès du département des affaires municipales (greffe@sbd.net ou au 418 825-2515, poste 228). Les projets de règlements pourront aussi être consultés à la mairie, sise au 414, avenue Sainte-Brigitte, à Sainte-Brigitte-de-Laval, lorsque celle-ci sera ouverte au public, selon les heures d'ouverture habituelles, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12 h.

DONNÉ à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 9^e jour du mois d'avril 2025.



Certificat de publication

Je, soussignée, Émilie Carrier, greffière-adjointe de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis concernant les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement 980-25 - Plan d'urbanisme abrogeant et remplaçant le Règlement 454-04 ;
- Premier projet de règlement 981-25 - Règlement de zonage abrogeant et remplaçant le Règlement 455-04 ;
- Projet de règlement 982-25 - Règlement de lotissement abrogeant et remplaçant le Règlement 456-04 ;
- Projet de règlement 983-25 - Règlement de construction abrogeant et remplaçant le Règlement 457-04 ;
- Projet de règlement 984-25 - Règlement sur l'émission des permis et des certificats en urbanisme abrogeant et remplaçant le Règlement 898-21 ;
- Projet de règlement 985-25 - Règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) abrogeant et remplaçant le Règlement 840-18 ;
- Projet de règlement 986-25 - Règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) RCI abrogeant et remplaçant le Règlement 614-11 ;
- Projet de règlement 986-25 - Règlement relatif aux Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) ;

en date du 9 avril 2025.

Il est également prévu que le présent avis soit diffusé dans la parution du Journal Ici l'info le 16 avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois d'avril 2025.



La greffière-adjointe,
Émilie Carrier